



Mercredi des Cendres 2022

Chère primat Linda Nicholls, secrétaire général Alan Perry et membres du Conseil du Synode général de l'Église anglicane du Canada et du Conseil du journal anglican :

Alors que cette saison de repentance commence, nous vous écrivons pour vous inviter à observer un Saint Carême en rectifiant une offense scandaleuse commise par un haut fonctionnaire de l'Église nationale, le Synode général de l'Église anglicane du Canada.

En février 2021, trois survivants de violences sexuelles perpétrées par des hommes ordonnés membres du clergé de l'Église anglicane du Canada ont partagé leurs expériences avec l'*Anglican Journal (AJ)*.¹ Ils espéraient que leurs histoires montreraient comment leurs allégations d'agression sexuelle ont été mal gérées par quatre institutions de l'Église anglicane du Canada : trois diocèses et une école. Les survivants ont demandé des assurances de confidentialité au personnel de l'*AJ*, et ils ont compris que l'article ne nommerait aucun d'entre eux sans leur autorisation explicite.²

En mai 2021, les survivants ont été informés par le journaliste de l'*AJ* *que pendant que le rédacteur en chef de l'AJ* était en congé et indisponible, le journaliste avec lequel ils travaillaient s'est vu demander de fournir un brouillon de l'article à l'éditeur de l'*AJ*, le Synode général de l'Église anglicane du Canada (ci-après appelée l'ACC). Ils ont appris que l'ACC avait alors exigé que le rédacteur en chef et le journaliste par intérim fournissent une liste séparée des quatre

¹ Tous les trois ont approuvé et signé cette lettre.

² La confidentialité de l'identité des survivants de violences sexuelles est une pratique journalistique courante, et l'intérêt public à préserver la confidentialité des sources journalistiques a été reconnu par la [Loi sur la protection des sources journalistiques](#), qui a été soutenue par toutes les parties et adoptée dans la loi canadienne en 2017 .

institutions impliquées, dont l'*AJ* avait décidé qu'elles ne seraient pas nommées dans l'article.³ Nous croyons que le personnel de l'*AJ* a fourni cette liste sous la contrainte, et seulement après avoir reçu l'assurance que le projet ne serait pas distribué aux quatre institutions concernées. Nous comprenons qu'un haut fonctionnaire de l'ACC a alors choisi d'envoyer le projet en dehors du bureau du Synode général à chacune de ces quatre institutions.

Les survivants eux-mêmes n'avaient pas vu ni approuvé ce projet avant qu'il ne soit distribué aux quatre institutions. Lorsque le journaliste de l'*AJ* a ensuite fourni le même brouillon aux survivants, ils ont découvert qu'il était dans un état inachevé et ont inclus des détails personnels et des extraits de courriels qu'ils avaient fournis comme informations de base qui n'étaient pas destinées à être publiées. Des pseudonymes ont déguisé l'identité de certains survivants, mais le projet faisait référence à une personne survivante utilisant son vrai nom. Même avec des pseudonymes, la combinaison des informations personnelles contenues dans le brouillon et la liste des institutions recevant le brouillon a permis aux institutions d'identifier les survivants.

Nous attendons des responsables de l'église qu'ils gardent les confidences sacrées et protègent l'église des agresseurs. De plus, en tant qu'éditeur de l'*AJ*, l'ACC avait l'obligation de respecter la confidentialité promise par le personnel de l'*AJ* à leurs sources. Nous partageons donc le choc des survivants que l'ACC ait rompu ces promesses, abandonné ses devoirs de confidentialité et n'ait pas pris soin de la vie privée des survivants. Nous partageons leur indignation que sans leur permission, ils aient de nouveau été rendus vulnérables aux institutions où ils avaient été lésés. Et nous partageons leur chagrin que leur volonté de placer leur foi, leur espoir et leur confiance dans l'église ait de nouveau été trahie.

Après la révélation de la violation, les survivants ont fait plusieurs demandes via le personnel d'*AJ* pour que tous les destinataires du brouillon suppriment leurs copies et nomment toute autre personne avec qui ils l'avaient partagé. Nous croyons comprendre que même si la plupart étaient d'accord, deux personnes ont refusé cette demande. Le journaliste et rédacteur en chef de l'*Anglican Journal* a alors démissionné.⁴ Nous comprenons que l'ACC a sollicité une sorte d'enquête, mais les survivants n'ont pas eu accès au rapport d'enquête. À notre connaissance, aucun responsable de l'église de l'ACC n'a assumé la responsabilité de la violation ou n'a subi de conséquences pour avoir choisi de diffuser le projet.

Sans transparence et reddition de comptes, la crédibilité de l'Église anglicane du Canada et de l'*Anglican Journal* ne peut être réparée. À l'heure actuelle, nous ne voyons pas comment des survivants de violences sexuelles ou d'autres abus ecclésiastiques peuvent faire confiance à une

³ Nous pensons que cet abus de pouvoir a été rendu possible par [une motion adoptée lors de la réunion du Synode général de 2019 à Vancouver](#) qui a modifié le mandat, la surveillance et la structure hiérarchique de l'*AJ*.

⁴ Les démissions ont été soumises les 10 et 11 juin, mais n'ont été annoncées que [le 1er septembre](#).

organisation qui traite les révélations si cavalièrement. Un changement culturel profond est nécessaire, à commencer par une répudiation claire du clientélisme et de la corruption. En effet, pour que tout chrétien ait confiance en l'Église, il doit savoir qu'elle est dirigée par de bons bergers qui protègent les brebis des loups, et non l'inverse.⁵

Nous, soussignés, vous demandons donc publiquement de vous engager à :

1. Communiquer les conclusions non expurgées de l'enquête à un représentant choisi par les survivants; et
2. Exiger la démission du responsable de l'église de l'ACC qui a fait circuler une ébauche de l'article de l'*Anglican Journal* à quatre institutions en dehors du bureau du Synode général;⁶ et
3. Soumettre des excuses pour publication dans l'*Anglican Journal* qui résumant le rapport d'enquête, confessent les actes répréhensibles et présentent un plan d'action qui est un digne début de repentance.

⁵ Les évêques anglicans ont traditionnellement une crosse, un bâton inspiré d'une crosse de berger en l'honneur de Jésus, qui se décrit comme le bon berger dans [Jean 10:11-15](#) : « Je suis le bon berger. Le bon berger donne sa vie pour les brebis. Le mercenaire, qui n'est pas le berger et ne possède pas les moutons, voit venir le loup et laisse les moutons et s'enfuit - et le loup les arrache et les disperse. Le mercenaire s'enfuit parce qu'un mercenaire ne s'occupe pas des moutons. Je suis le bon berger. Je connais les miens et les miens me connaissent, tout comme le Père me connaît et je connais le Père. Et je donne ma vie pour les brebis. »

⁶ L'actuel Manuel des politiques du Synode général donne la « violation de la confidentialité » et la « conduite déshonorante » comme exemples d'inconduite grave pouvant constituer un motif de renvoi immédiat.